COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE JUMILHAC LE GRAND	PROCES-VERBAL DE SEANCE	Le Président Patrick PAULIN

SEANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025

Le mercredi 5 novembre 2025, à 14h00, dans la salle des fêtes de Jumilhac le Grand, s'est réunie la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) dont la composition a été modifiée par arrêté du Président du Conseil départemental de la Dordogne n°2025-00507241 du 5 juin 2025, en application du titre II du livre I du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), notamment ses articles L.121-2 et suivants, sous la présidence de Monsieur Patrick PAULIN, Commissaire enquêteur.

Sur convocation de Monsieur le Président :

ETAIENT PRESENTS :

- Représentant du Conseil départemental :

M. Stéphane FAYOL

- Maire et Conseillers municipaux :

Mme Annick MAURUSSANE
Mme Francine BOISSARD
M. Tony PETIOT

- Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'agriculture

M. Régis POUYADOUX
M. Damien DEMONTPION

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis désignés par le Conseil municipal

M. Marcel MALIGNE
M. Damien DESAGE
Mme Michèle TILHOS

- Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'agriculture

M. Matthieu BAJARD
M. Patrick REY

- Membres propriétaires forestiers élus par le Conseil municipal

M. Denis DEMONTPION
M. Philippe SOIRAT

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Mme Sandra LAVAUD
M. Sébastien SPIRKEL
M. Aurélien FEVRIER
M. Michel AMBLARD
M. Dominique BAILLET
M. Michel THOMAS

- Parc Naturel Régional Périgord Limousin

M. Frédéric DUPUY

- Membres fonctionnaires du Département

Mme Amandine SAUVINET
Mme Joëlle REYTIER
M. Vincent BESSE

- Représentant de la DGFIP – Service du cadastre

M. William REBIERRE

ASSISTAIENT A TITRE CONSULTATIF :

M. Philippe COUTURE, Géomètre-Expert – Cabinet ECTAUR
M. Stéphane BERNARD, Géomètre-Expert – Cabinet ECTAUR
M. William JACONELLI, Chef de projet – Cabinet ECTAUR

ETAIENT EXCUSES :

Mme Isabelle HYVOZ, Conseillère départemental
Mme Yolande VERSTEGEN, membre exploitant
M. Julien TRILLAT, membre exploitant

Madame Audrey LACAZE-THONAT, de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil départemental, remplissait les fonctions de secrétaire de la commission.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour et déclare ouverte la séance.

1. Examen des observations formées contre l'avant-projet d'échanges parcellaires ;
2. Validation du programme prévisionnel des travaux connexes ;
3. Modalités d'organisation de l'enquête publique « projet » ;
4. Questions diverses.

_____

1. Examen des observations formées contre l'avant-projet d'échanges parcellaires ;

M. Philippe COUTURE, géomètre-expert, précise que cette réunion revêt une importance toute particulière puisqu'elle marque une étape décisive : la soumission du projet définitif d'aménagement foncier à l'enquête publique.

Il rappelle qu'un avant-projet a été soumis à l'appréciation des propriétaires lors d'une consultation spécifique. « Vous allez maintenant examiner chaque observation formulée, afin d'y apporter des réponses appropriées. M. JACONELLI se chargera de vous exposer chacune d'entre elles. Voici les chiffres clés de l'avant-projet. »

Surface cadastrée du périmètre	Surface relevée sur le terrain	Coefficient de répartition	Nombre de parcelles en apports	Nombre de parcelles en attributions
1894 ha	1885 ha	0,50%	3068	530

Nombre de comptes « mono parcellaire » avant AFAFE	Nombre de comptes « mono parcellaire » après AFAFE	Nombre d'ilots avant AFAFE	Nombre d'ilots après AFAFE	Surface moyenne d'un ilot avant AFAFE	Surface moyenne d'un ilot après AFAFE
17%	72%	1057	530	1 ha 80	3 ha 60

La consultation publique relative à l'avant-projet parcellaire a permis de recueillir 32 observations.

Celles-ci ont été examinées à deux reprises par la sous-commission communale, lors des réunions des 22 juillet et 16 septembre 2025.

M. JACONELLI, Chef de projet, précise que sur les 32 observations, il y en 4 contre l'aménagement foncier, 4 qui concernent de futures ventes, 13 qui portent sur le parcellaire (valeur et surface) et une dizaine portant sur des chemins, des servitudes et des problèmes d'accessibilité.

Pour chacune des observations, la sous-commission a formulé des propositions de solutions.

Le tableau ci-dessous présente en détail ces propositions ainsi que les décisions arrêtées par la Commission en séance.

Toutes les personnes intéressées par le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), ont été invitées à sortir lors des délibérations les concernant. Il en est de même pour les personnes présentes à titre consultatif, invitées à sortir lors de chaque délibération.

AFAFE DE JUMILHAC LE GRAND - CONSULTATION PUBLIQUE AVANT-PROJET

LISTE DES OBSERVATIONS

N°	DATE	COMPTE DE PROPRIETE	IDENTITE	OBJET DE L'OBSERVATION	PROPOSITIONS DE LA SOUS-COMMISSION 16/09/2025	DECISIONS DE LA CCAF 05/11/2025
1	12.05.2025	950	BUGEAUD Jean-Pierre	Demande modifications accès direct à la route goudronnée (12m). Voir plan du géomètre.	**Maintien de l'avant-projet.**	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide du maintien de l'avant-projet car il s'agit d'un chemin rural dont la commune ne souhaite pas l'élargissement de l'assiette.
2	12.05.2025	110	ONF	Demande de nettoyage (dépotoir) de la parcelle attribuée dans les travaux connexes. Suppression du chemin rural traversant les parcelles forestières du domaine.	La sous-CCAF propose une nouvelle répartition parcellaire à l'ONF. **Nouveau découpage.** L'ONF ne sera plus attributaire de la parcelle à nettoyer.	La Commission **à la majorité** de ses membres (un vote contre et une abstention), décide d'un nouveau découpage. La parcelle polluée sera réattribuée à son propriétaire d'origine. Le chemin rural traversant les parcelles forestières du domaine de l'ONF fera l'objet d'une proposition de suppression auprès de la commune, seule compétente pour en décider.

3	12.05.2025	3760	PICOT Marcel	Souhaite conserver CX 96 en bord de route. Serait OK pour regrouper la 27 contre les grands ilots afin de n'en faire qu'un d'une route à l'autre.	Nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à la demande de M. PICOT en proposant un nouveau découpage parcellaire.
4	12.05.2025	19640	PERBET Bernard et Carmena	Nous souhaitons que le chemin rural actuel reste dans son assiette car il dessert notre puits et c'est notre seul accès au puits.	Remettre à l'identique le chemin rural. **Maintien de l'existant.**	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Le chemin rural restera dans son assiette initiale.
5	12.05.2025	14300	JOUBERT Jean-Claude	Souhaite que le chemin rural du Cheyrou aux Blancheries reste ouvert (chemin de randonnée).	Avis favorable. Maintien du chemin.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Le chemin rural sera maintenu.
6	12.05.2025	13460	JACQUEMENT Bernard (Association Jumirando)	Nous aimerions que le chemin rural n°1 qui part des Blancheries à la route départementale reste classé, ainsi que celui n°2 qui longe la propriété Soirat à Vialette.	**Une convention de mise à disposition** sera proposée concernant le chemin n°1 entre M. BARRANDE et Jumirando. Concernant le chemin n°2 qui longe la propriété SOIRAT : le chemin passe au ras des stabulations. Il est donc proposé **le maintien de l'avant-projet** et la suppression du chemin rural.	La Commission **à la majorité de ses membres** (3 votes contre), décide du maintien de l'avant-projet en proposant à la commune, la suppression du chemin rural n°1 qui passe au milieu de la propriété de M. BARRANDE. Une convention de mise à disposition sera proposée concernant le chemin n°1 entre M. BARRANDE et Jumirando. Concernant le chemin rural n°2, la Commission **à la majorité de ses membres** (1 abstention) décide d'en proposer également la suppression dans le cadre de la rationalisation des voiries communales. Si la commune valide la suppression de ce chemin, alors un numéro cadastral sera attribué à l'emprise du chemin existant et la convention portera sur cette nouvelle parcelle.

7	24.05.2025	2520/1340	JOUBERT/ GALLAIS	Le compte 2520 vend au compte 1340 de M. GALLAIS, 3 parcelles CX 75-78 et 81. Parcelles à redresser à l'identique sauf accès 6 m au voisin.	La sous-CCAF propose de prendre acte de cette vente et de l'accord trouvé entre les propriétaires.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte de cette vente et de l'accord trouvé entre les propriétaires.
8	24.05.2025	2520	JOUBERT Jean-Claude	M. JOUBERT souhaite conserver l'ilot des parcelles section AE n°121-122-123-124-125.	Avis favorable. Nouveau découpage validé.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Un nouveau découpage parcellaire sera proposé dans le projet d'aménagement foncier.
9	24.05.2025	2900	LAUTRETTE Claudette	J'aimerais que le chemin rural soit supprimé suite à l'avant-projet qui nous regroupe autour de la maison.	Avis favorable car le chemin coupe en deux sa propriété. L'emprise foncière du chemin déclassé lui sera attribuée.	La Commission **à la majorité** de ses membres (1 vote contre), décide de donner une suite favorable à cette demande. Le chemin rural qui coupe en deux la propriété de M. LAUTRETTE, sera proposé à la suppression à la commune qui en décidera par délibération. L'emprise foncière du chemin sera attribuée à M. LAUTRETTE.
10	24.05.2025	160-2420	LEMAIRE Fanny (SCI PUYGERS)	Je souhaite conserver AM 303-294 pour conforter l'ilot acheté au compte 2420. En contrepartie, je laisse les parcelles à M. BRACHET. Je souhaite que le chemin passe entre JEANROY et PINOT, accès meilleur et plat. Je suis prête à laisser un pan coupé pour meilleur accès aux engins agricoles.	Avis favorable.	La Commission **à la majorité** (1 vote contre) de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande et de prendre acte de l'accord trouvé entre les propriétaires. Le déplacement du chemin rural sera soumis à la validation de la commune qui en décidera par délibération.

11	28.05.2025	3880	POUYADOUX Anne-Marie	Concernant la parcelle 18 je n'ai plus accès selon l'avant-projet par le chemin qui part des chemins blancs (chemin des cailloux) pour accéder à ma parcelle et à mon étang. Je dois emprunter un chemin communal inaccessible à la queue de mon étang, donc je souhaite conserver l'accès par le chemin des cailloux. De plus, comme est redessinée la parcelle, la limite avec la parcelle 17 passe au ras de la pêcherie à la gauche de l'étang.	Avis favorable.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de maintenir l'état actuel des « accès ». L'ilot sera remis à l'identique des apports.
12	28.05.2025	3880	POUYADOUX Anne-Marie	Devant mon domicile passe un chemin privé dont je suis la propriétaire qui permettait d'accéder aux terres agricoles en contre-bas. En examinant l'avant-projet, je constate que désormais l'accès à ces terres peut se faire par la parcelle ZP 16 donc mon chemin n'a plus lieu d'être. J'attends l'acte notarié de vente de cette parcelle à mes grands-parents.	Si la servitude est inscrite aux hypothèques, le géomètre se doit de la retranscrire comme toutes les servitudes légales. Avis défavorable. **Maintien de l'avant-projet.**	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de maintenir l'avant-projet. Si la servitude est inscrite aux hypothèques, le géomètre se doit de la retranscrire, à l'instar de toutes les servitudes légales.
13	28.05.2025	835-830-820	BREGERAS Jean-Marie	Ouvert à une autre proposition de regroupement pour les bois à valeur égale de mes apports, contre mes parcelles AZ 29 et AZ31.	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande en proposant une autre proposition de regroupement.

14	28.05.2025	2000	GOURBAT Claude	Souhaite conserver BI 55 et 56 et regrouper l'autre contre à cet endroit.	**Maintien de l'avant-projet.**	La Commission **à la majorité** de ses membres (1 abstention), décide de donner **<u>une suite défavorable</u>** à cette demande car l'échange proposé est équilibré en valeur vénale et en surface. L'ilot proposé sera borné et desservi par le domaine public. M. GOURBAT pourra déposer une nouvelle observation au moment de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier.
15	28.05.2025	2130-2140-3890	POUYADOUX Eliane/Karine HABEILLON	Le chemin débutant sur la route départementale et passant devant la parcelle de terrain cadastrée section BH n°137 se poursuit devant la parcelle cadastrée section BH n°136 jusqu'aux parcelles cadastrées section BH n°144, 117 et 132 ne peut être attribuée à la seule parcelle cadastrée BH n°137 à titre privé, ce chemin existant à l'origine pour toutes les parcelles précitées. Cela condamnerait tout passage évident pour les autres parcelles et les exploitants (différentes résidences secondaires). De plus l'attribution d'un bout de chemin à une personne ne rentre pas dans un aménagement foncier.	**Maintien de l'avant-projet.**	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de **maintenir l'avant-projet**. Mesdames POUYADOUX et HABEILLON pourront déposer une nouvelle observation à l'occasion de l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier.

16	28.05.2025	4520	VAN SLOBBE Ron	Inacceptable. J'ai acheté les 2 parcelles pour env. dix ans pour leur beauté, diversité et une éclaircie pour faire le pic-nick (2ème parcelle). Je récolte chaque année mes piquets de chataigniers à côté de la route, au petit échelle. Dans la parcelle proposée, il y a un accès mais pas de bois. C'est coupé au mieux rasé, la structure de la terre est détruite. Je suis en bio chez moi. Au bout du terrain coupé, il y a une vallée, pas de connection avec la 2ème partie, la parcelle du bois en droit nord (une haire) risque de tomber avec une tempête (exposé maintenant). La parcelle à gauche est mono chataigniers, prêt à couper. Pas pour moi !	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner **une suite favorable** à cette demande en proposant un nouveau découpage parcellaire.
17	28.05.2025	2480-3710	Ind. JOUBERT	Souhaite conserver ilot de la AY 71 et BH 40 et AZ 155. 3710 (Cpte) M. PEJAUDIER achète BH 46 - BH 39 à M. Nicolas BOST (compte 650) pour 1 ha 68 - 47 à conserver BH 40. Voir avec DEMONTPION.	Point 1 : ligne droite avec DEMONTPION avis favorable. Point 2 : conservation des îlots cités : **maintien de l'avant-projet.** Point 3 : si vente, une nouvelle proposition de regroupement sera faite au propriétaire.	Concernant le point n°1 : la Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner **une suite favorable** à cette demande. Un nouveau découpage parcellaire sera proposé. Concernant le point n°2 : la Commission décide à l'unanimité de **maintenir l'avant-projet** parcellaire. Concernant le point n°3, si la vente se fait, une nouvelle proposition parcellaire sera formulée.

18	02.06.2025	2700	LAGORCE Lucette	Souhaite conserver AY 2 et AY 8 (pré) + regrouper le bois contre, à défaut de la création d'un chemin rural pour me desservir. Voir vente à M. SOIRAT qui est désenclavé par sa propriété.	Prend acte de la vente à M. SOIRAT.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte de la vente à M. SOIRAT.
19	02.06.2025	3900	QUEYROI Alain	Souhaite conserver l'ilot de 5 ha aux chemins blancs. Ouvert à toutes propositions pour le reste.	Proposition de nouveau découpage avec réattribution de l'ilot de 5 ha aux chemins blancs.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Un nouveau redécoupage parcellaire sera proposé.
20	02.06.2025	4160	RIDE Chantal - SHELTON Karina	Je viens d'acheter BL 90+91+92 au compte 650 (BOST) pour 2 ha 82 a 78 ca à conserver au même endroit. Réattribuer l'ilot BL 108-109-110-157 pour communication entre les deux ilots (construction bâtiment vache).	Prend acte des achats réalisés + proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte des achats réalisés et de donner une suite favorable à cette demande. Un nouveau redécoupage parcellaire sera proposé au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
21	02.06.2025	2720	LAGORCE Corinne et Pascal	Je souhaite conserver 40 a de pré le plus près possible de mon exploitation.	Avis favorable. Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Un nouveau redécoupage parcellaire sera proposé au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
22	05.06.2025	1960	GERAUD Nadine	Nous refusons les propositions faites, aussi bien pour les prairies que les bois.	Réattribution des bois et réattribution des terres avec nouveau découpage en ligne droite.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de réattribuer les terres à Mme GERAUD.

				Echanges proposés non équitables par rapport à la valeur et à la contenance de nos parcelles actuelles. Nous sommes contre tout changement de notre situation.		Par ailleurs, un nouveau découpage parcellaire en ligne droite sera proposé au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
23	05.06.2025	2340	JARRY Francis	A l'entrevue l'année dernière il n'était pas question de toucher aux terres agricoles. Les découpages sont absurdes ! Je ne suis absolument pas d'accord.	Observation annulée auprès du géomètre.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de **maintenir l'avant-projet parcellaire** du fait de l'annulation de l'observation de M. JARRY auprès du géomètre pendant la consultation.
24	06.06.2025	330	AUMAITRE François	Pas intéressé par le découpage. Echange de terrains non équitable.	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de **maintenir l'avant-projet parcellaire** du fait de l'annulation de l'observation de M. AUMAITRE auprès du géomètre pendant la consultation.
25	07.06.2025	3920	QUEYROY Nathalie	Pour tous contacts, afin de finaliser : ***anonymisé.*** Nous ne pouvons pas être sur place. En attente d'une décision commune, bien en indivision.	**Maintien de l'avant-projet.** Refus d'autorisation de coupe.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte de ces éléments de contact.

26	7.06.2025	3920+3930+ 3940+3950	QUEYROY Alice	Pas d'accord sur les parcelles 99 et 98 - 100. Pourquoi le chemin ne va-t-il pas au bout ? Demande à faire couper les chênes sur la parcelle 212-103-105 et 106 avant l'attribution définitive. Pour toutes infos supplémentaires, veuillez me contacter par mail : ***anonymisé.*** Parcelle 70 sur Loubaresse, pas d'accord. Un chemin privé y avait été créé.		La demande de coupe est refusée car les travaux sont envisagés sur des parcelles faisant l'objet de propositions d'échanges dans le cadre du projet d'aménagement foncier. Pour le reste, un nouveau projet de regroupement sera proposé au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
27	11.06.2025	3710	PEJAUDIER Antoine	Je refuse le projet d'aménagement foncier forestier qui me concerne sur la commune de Jumilhac le Grand. Suite à ma demande d'observation de l'autre jour, je demande qu'elle ne soit plus prise en compte, puisque M. DEMONPTION refuse.	Propose de prendre acte.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte de cette observation.
28	11.06.2025	3150	MAILLOT René	Je refuse le projet d'aménagement foncier forestier qui me concerne sur mon compte et souhaite garder mon terrain.	Proposition de réattribution.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner une suite favorable à cette demande. Les parcelles de M. MAILLOT lui seront réattribuées.
29	11.06.2025	2470+2480	JOUBERT Charles	Je refuse la totalité du projet d'aménagement foncier forestier et environnemental sur le compte de Odette JOUBERT et l'indivision de André JOUBERT. **Ce projet est une arnaque.**	Propose de prendre acte.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de prendre acte de cette observation et de **maintenir l'avant-projet parcellaire**.

30	11.06.2025	3370	MERAUD Colette	Je souhaite conserver absolument les parcelles AM 188 - 190. Je suis ouverte à une proposition de regroupement autour en laissant les AH 135 et 137 à réattribuer à LEONARD.	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner **une suite favorable** à cette demande. Un nouveau découpage parcellaire sera proposé au propriétaire, au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
31	11.06.2025	670	BOUCHAUD Geneviève	Je souhaite conserver le bois AN 49. Je ne suis pas d'accord sur la valeur d'échange.	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner **une suite favorable** à cette demande. Un nouveau découpage parcellaire sera proposé au propriétaire, au moment de l'enquête publique portant sur le projet.
32	15.05.2025	2610	LESCURE Guy	Je souhaite conserver le bois AE 48 et 142 (sapins). Je serais éventuellement vendeur. **(Courrier)**	Proposition de nouveau découpage.	La Commission **à l'unanimité** de ses membres, décide de donner **une suite favorable** à cette demande. Un nouveau découpage parcellaire sera proposé au propriétaire, au moment de l'enquête publique portant sur le projet.

2. Validation du programme prévisionnel des travaux connexes ;

AFAFE DE JUMILHAC LE GRAND			
CHIFFRES DU PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX CONNEXES			
Nature des travaux	Superficie en ml	Prix unitaire en € HT	Estimatif en € HT
Création d'un chemin en terre	200 ml	10	2 000 €
Réouverture d'une portion de chemin	315 ml	10	3 150 €
Création de 25 entrées de parcelles	25	500 €	12 500 €
Création de 3 aires de retournement	3	5 000 €	15 000 €
TOTAL ESTIMATIF EN € HT			**32 650 € HT**

La Commission, **à l'unanimité de ses membres**, valide le programme prévisionnel des travaux connexes présenté par M. JACONELLI.

3. Modalités d'organisation de l'enquête publique « projet » ;

Une enquête publique relative au projet définitif d'aménagement foncier et à son programme des travaux connexes sera organisée par le Département au cours du premier semestre 2026.

Elle permettra à tous les propriétaires concernés de consulter les propositions d'échanges et de faire part de leurs observations. Chaque propriétaire recevra un avis officiel par courrier recommandé avec accusé de réception.

Un commissaire enquêteur, désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, sera chargé de conduire cette enquête.

À l'issue de cette phase, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rédiger son rapport et formuler un avis motivé.

Ce rapport sera ensuite présenté à la Commission, qui délibérera sur l'ensemble des remarques formulées pendant l'enquête publique concernant le projet d'aménagement foncier.

Les décisions prises par la Commission communale pourront être contestées devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

4. Questions diverses.

Monsieur Frédéric DUPUY, représentant du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, propose que les communes situées dans le périmètre d'intervention du Parc concluent des Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec les propriétaires concernés par les aliénations de chemins ruraux.

Monsieur Philippe COUTURE présente le calendrier opérationnel : « Le projet, validé ce jour, sera borné puis soumis à une enquête publique au cours du premier semestre 2026. Il est probable que le bornage suscite des observations. » Le bornage sera finalisé en février 2026.

La Commission sera réunie en début d'année 2026 pour être informée des modalités de l'enquête publique. Elle se réunira une dernière fois, après l'enquête, afin d'analyser l'ensemble des remarques formulées.

Monsieur COUTURE demande à Madame le Maire d'informer les administrés du bornage à venir. Madame le Maire s'y engage.

Monsieur JACONELLI invite les membres de la sous-commission à participer au bornage afin de pouvoir en rendre compte. Il propose de désigner des responsables par secteur.

« Chaque borne sera numérotée, permettant aux propriétaires de se repérer et de constater sur le terrain les échanges proposés ».

Monsieur JACONELLI précise que 2000 bornes seront posées. Elles ne seront pas pucées mais « géoréférencées ».

Monsieur le Président remercie chacun pour sa participation. Il conclut en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

_____

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres présents et lève la séance à 17h00.

La Secrétaire,

A. LACAZE-THONAT

Le Président,

P. PAULIN